

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 11 septembre 2023, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-230911-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-230911-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-230911-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 14 AOÛT 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 14 août 2023 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

GP-230911-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 5 JUILLET 2023 (SD-2023-2549)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juillet 2023.

GP-230911-2.2

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (SD-2023-2243)

Il est proposé d'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

GP-230911-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2023-2741)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 31 juillet au 27 août 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-230911-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2023-156 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2022-148 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK (SD-2023-2405)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2023-156 modifiant le Règlement GP-2022-148 Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Greenfield Park.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-8.2

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2023-2647)

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement sera déposé pour modifier le *Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire.*

GP-230911-8.3

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT GP-2023-157 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2004-04 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE SPORT ET LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

M. Sylvain Joly dépose le projet de *Règlement GP-2023-157 modifiant le Règlement GP-2004-04 sur la tarification des biens, services et activités de sport et loisir, culture et vie communautaire.*

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-230911-10.1

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 3141, BOULEVARD TASCHEREAU

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 3141, boulevard Taschereau, pour permettre l'installation d'une seconde enseigne rattachée au bâtiment principal pour un local donnant sur 2 façades d'un bâtiment.

GP-230911-10.2**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 3141, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2023-2550)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 3141, boulevard Taschereau, l'installation d'une seconde enseigne rattachée au bâtiment principal pour un local donnant sur 2 façades d'un bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-10.3**PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1916, AVENUE VICTORIA**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 1916, avenue Victoria, pour permettre une case de stationnement à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de 4 mètres.

GP-230911-10.4**REFUS D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 1916, AVENUE VICTORIA (SD-2023-2132)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé de refuser la dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* qui permettrait au 1916, avenue Victoria, une case de stationnement à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne arrière du terrain au lieu de 4 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-10.5**REFUS DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU 1916, AVENUE VICTORIA (SD-2023-2133)**

Il est proposé de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement du stationnement en marge avant latérale pour l'ajout d'une troisième case de stationnement au 1916, avenue Victoria, tel que présenté aux motifs suivants :

- Un PIIA avait été demandé en 2019, et la résolution permettait l'ajout de 2 cases conformes en marge avant secondaire, sur la rue Allan;
- Lors de la réalisation des travaux, 3 cases ont été implantées pour une largeur totale de 9 mètres au lieu de 2 cases pour un total de 5 mètres de large;
- Les travaux effectués ne sont pas conformes au permis émis (no. 2019-07587).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-10.6**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF AU PLAN D'ENSEMBLE D'AFFICHAGE POUR LES COMMERCE SITUÉS AU 4869, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2023-2551)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au plan d'ensemble d'affichage pour les commerces situés au 4869, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 16 août 2023.

Le requérant doit déposer sa demande de certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230911-10.7**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU 971, RUE DE PARKLANE (SD-2023-2552)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une aire de stationnement empiétant de 2,30 mètres devant la façade avant du 971, rue de Parklane, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le

16 août 2023 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2023-2552.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-230911-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-230911-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica